L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 26 NOVEMBRE 1874. 43me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN 26 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, — Bottes, souliers fins, etc.

Par Eugène Tournié, sur Vieille Levée, vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie — rasoirs.

Par A. Gerard, 12 & 14 rue Bourbon — articles de fantaisie.

Par Moffman, Marks & Co., au No. 25 de la rue de Chartres habillements, chapeaux, lingerie.

SPECTACLES.

Jeudi, 26 novembre 1874.

OPERA. — Les Huguenots.
ACADEMIE. — Just in time, drame.
VARIETES. — Gladiator.
St. CHARLES. — Rentrement du célèbre comédien Wm. Wy, et Rose Eytinge dans Mlle Strasbourg.

Une vente extraordinaire de droits de batture

Presque toutes nos administrations de ville, vers la fin de leur carrière, se distinguent par des choses extraordinaires et malheureusement par des choses nuisibles. Il en a toujours été ainsi depuis la fin de la guerre. Les maires Monroe, Conway, Flanders et Waltz, nous ne pouvons pas les mairies de Bassett, nommés par l'autorité militaire et qui ne représentaient rien, nous ont laissé chacun en se retirant des difficultés diverses. L'émission des billets de ville fut notre premier expédient financier et par conséquent notre premier désastre. C'est été un bienfait, si l'administration fut été et plus honnête et plus habile. L'émission des billets de ville fut une leçons qui n'est le fait de la guerre et cette leçon ne troublait en rien les ressources de l'administration municipale mais il fallait se conformer pour le reste aux nécessités de la situation et se garder de toute mesure que ne justifiaient plus les ressources de la ville.

Loin d'agir ainsi, on a fait le contraire et l'on a dépensé toujours plus à mesure qu'on s'appauvrissait à vue d'œil. Aux billets de ville, qui jouirent d'abord d'une faveur si grande et dont personne ne voulut plus après une série d'émissions dont quelques unes étaient illégales, on substitua les émissions en certificats de dette, qui furent acceptés parce qu'il fallait bien accepter quelque chose, sans dont la valeur était contestée parce qu'ils n'en avaient d'autre qu'une valeur de conjoncture, celle d'une fin qui finalement la dette capitalisée de la ville et portant intérêt.

En effet on eut recours plusieurs fois à cette opération. Les papiers succédèrent aux papiers, les certificats aux certificats, les bons aux bons, et de ces combinaisons qui ont fait flotter l'agiotage, il est résulté une dette dont nous ne connaissons plus le chiffre et dont l'administration Wiltz en se retirant ne nous dit pas un mot. Mais à défaut de franchise de la part du Bureau des Comptes Publics, nous avons les déclarations de l'agent inscrit qui, faute de garanties dans ses avances pécuniaires, veut faire et annoncer la clôture de ses comptes avec la ville. C'est aussi qu'ont fini à peu près toutes les agences fiscales de la municipalité depuis l'établissement du gouvernement républicain. La Banque des Citoyens, la Banque dite Soule, la Banque de la Nouvelle-Orléans, la Banque Nationale de la Louisiane, toutes ont été à se plaindre de leurs rapports avec l'autorité municipale, et c'est la dernière, naturellement, qui est la plus maltraitée, les ressources financières de la ville étant plus épuisées.

La somme due à la banque de la Louisiane dans une de montant des bons et des certificats, dits actuels, le 1er janvier 1875, formera un total de $3,000,000, sans compter les salaires dûs aux employés, dont un grand nombre n'ont pas été payés depuis les mois d'avril. Accumulation cela s'est-il? C'est ce qu'il faudra que l'administration Wiltz recherche et nous dise pour que chacun sache ce que nous en donne pas même l'idée. On peut dose dire que l'administration Waltz a mis le comble à la débacle et qu'elle nous legue la banqueroute. Le mot est jeté par la correspondance de M. Delesdy, du journal Herald, qui raconte à sa manière, et qui est fait la déclaration fort simple, fort nette et fort courte.

Mais il y a plus que cela et la spoliation forcée au nom d'un créancier qui n'est pas un créancier d'agio, qui n'a pas de bons, qui n'a pas de coupons, mais qui n'en est que plus redoutable parce qu'il procède avec des jugements à la main, jugements sans merci, et à l'exécution desquels il faut inévitablement satisfaire. Ce créancier est Mme Myra Clark Gaines qui réclamait tout d'abord $600,000 et qui se contentera de $250,000 à supposer qu'on puisse les lui payer. Pour bien faire, la municipalité va être dépossédée tout ce qui lui restait de valeurs appréciables et encore disponibles. Mais, en ce moment, une somme de $150,000 est difficile à réaliser, quelque favorable que soit la situation des propriétés offertes.

Ainsi voyons nous une grande liste de bâtisses ou terrains annoncés pour un encan qui doit avoir lieu le 3 décembre prochain. Dans cette liste figurent 5 lots ou plutôt 5 demi-lots de la rue Bravier à la rue Julie, sur la levée. On compte que ces lots, écoutés ainsi, auront une valeur d'estimation égale à celle d'iles entiers par l'addition des droits de batture et d'alluvion qui sont abandonnés aux acheteurs. C'est là certainement le plus malheureux rêve que l'administration Wiltz ait jamais conçu! Lorsqu'avec beaucoup de peine la ville, échappant aux nombreux pièges que ces droits de batture ont occasionnés et qui ont toujours entravé de grands frais, se croyant en possession absolue des levées, voilà ses mandataires qui ne trouvent rien de mieux pour faire quelques argent que de reconnaître ce même droit pour l'embarasser! Avec des mêmes serviteurs et des mêmes intérêts, c'est à ne pas croire et si nous n'avions sous les yeux l'annonce et les plans nous n'y croirions pas.

Est-il possible que l'avocat de la ville ait approuvé semblable chose? Mais les droits de batture qui ne sont que des accroissements de terrain par voie d'alluvion factice ou naturelle, sont invendables, quand ils concernent un sol qui, ne ou à naître, fait nécessairement partie intégrante d'un port, et partie intégrante aussi des quais et des débarcadères. Rien de cela ne peut être vendu. C'est la propriété naturelle et à jamais inaliénable de laquelle on entretient le port.

Si la ville abandonne son droit aux alluvions futures, elle se condamne à travailler à jamais non pour elle mais pour les spéculateurs qui l'auront acheté. Comme nous le disons plus haut, il y a des accrétions naturelles et des accrétions factices. Ici à la Nouvelle Orléans elles sont toutes factices, parce que la ville est obligée pour rendre le port praticable de faire opérer quantité de travaux qui ne seraient pas nécessaires en rase campagne. En dehors des limites de la ville, il est clair que le droit de batture et d'alluvion appartient au propriétaire riverain par cela seul qu'il ne peut y avoir d'autre prétendant que lui. Il gagne par le fleuve on il perd du terrain suivant qu'il en favorise ou mal traité par le courant et suivant la puissance des travaux qu'il exécute pour agrandir son lot ou pour le défendre. Mais ici dans les limites de la ville, le propriétaire riverain du fleuve, ne fait rien. C'est la ville qui fait tout. Les quais et les débarcadères contribuent à l'extraordinaire développement des batteures : ils contribuent surtout à leur conservation et, quand elles s'étendent la ville, seule y a droit.

Vendre ce droit, ce serait donc condamner la ville à une servitude perpétuelle et se serait la condamner à travailler dans l'intérêt de cette servitude, et lui interdire à jamais la possibilité de faire aucune amélioration quelconque pour l'avenir du port à moins de rachat, et alors à quel prix ne faudrait-il pas payer un avantage qu'on possède aujourd'hui et dont la vente ne rapportera rien comparativement à ce qu'il vaut.

La ville ne peut vendre que des espaces déterminés ; alors seulement les deux parties savent ce qui est acheté ; alors seulement elles peuvent juger de leurs droits réciproques. Si notre port devait être anéanti de la rue Gravier à la rue Julie et que toute cette partie de la ville dût redevenir rurale et déserte, nous n'aurions aucun intérêt à discuter les conditions de la vente annoncée pour satisfaire aux réclamations de Mme Gaines. Mais devant ces terrains roulent les eaux du plus grand fleuve du monde ; devant ces terrains viennent s'amarrer les plus riches bateaux à vapeur de l'Ouest et les plus grands steamers du golfe, et derrière ces terrains se développent les plus riches, les plus beaux et les plus populeux quartiers de la ville, et dans l'endroit le plus central, la vente de batteures avec droit d'alluvion est donc chose grave et que selon nous ne Conseil de ville ne peut se permettre.

Mais le Conseil fait plus que cela ; il fait mettre en vente non seulement le droit d'alluvion afférent aux îlets annoncés, mais encore des terrains d'alluvion séparés de tout îlet, en ce sens que les îlets qui les ont précédés dans la formation des batteures, ont déjà été vendus depuis nombre d'années sans le droit qu'on ajoute aux îlets qui sont à vendre aujourd'hui. Ainsi, l'encanteur de ville offrira aux enchères le droit à la batture et aux futurs atterrissements en face des îlets bornés par les rues Delta et Water, parallèles l'une à l'autre et des rues Poydras et Lafayette et Girod, aussi parallèles l'une à l'autre, et formant en tout une façade de 735 pieds.

Cela pourra donner lieu à une quantité inouïe de procès. On saura bien où les atterrissements commenceront. Ils commenceront en avant de la rue Delta. Mais où finiront-ils pour que l'acheteur ait le droit d'en jouir ? Où commenceront les quais et les débarcadères ? Si le fleuve démolit ces quais et ces débarcadères, où reculeront-ils ? Aura-t-on le droit de reprendre les atterrissements non encore limités ou déterminés et qui ne peuvent l'être, puisque leur proximité du fleuve les fait dépendre de son courant? et les droits de batture qui auront disparu avec le sol, pourront-ils renaître si les atterrissements reparaissent ?

Nous n'en finirons pas si nous voulons faire ressortir tous les inconvénients d'un projet de vente pareil. Projet qui, avec la bonne foi dont l'actuel gouvernement de l'administration Wiltz, le Conseil de ville qui lui succède, ferait bien, et il en est temps encore, de supprimer des annonces toute cession de droits territoriaux ou autres sur des atterrissements éventuels et qui n'ont pour fondement que des probabilités ou les travaux de la ville pour la protection du port.

Les suppôts de l'usurpation.

On verra par le compte-rendu de la séance d'hier du Bureau des retours, à quelle espèce d'homme Kellogg avait confié la conduite de l'enregistrement et de l'élection dans la paroisse de DeSoto. Voici, d'autres pièces des renseignements qui indiquent à quels bandits les citoyens de la paroisse Grant ont été livrés par l'envoi des troupes fédérales. Les extorsions, l'intimidation, l'arrestation, le meurtre et l'incendie sont les moyens que mettent en œuvre ces suppôts de l'usurpation vis-à-vis de leurs victimes.

Une lettre de la paroisse Grant en date du 17 novembre relatant les faits suivants.

Peu de temps après l'arrivée de la cavalerie fédérale à Colfax, le comme Wedon Walters fut arrêté sous l'accusation d'avoir tué White et incendié la maison de W. B. Phillips, actuellement juge de la paroisse, en 1872. Pendant qu'il était en prison Phillips offrit de le tuer moyennant $500. Quand on sut que Walters avait reçu la somme et qu'il l'avait sur lui, le bruit fut mis en circulation qu'il avait réussi à s'échapper, mais il y a quelques jours on trouva son corps flottant dans la rivière Rouge à 25 milles au dessous de Colfax. La fiole était presque séparée du corps où l'on voyait encore les sutures faites à coups de couteaux. On trouva que quinze cents sur le détint. L'enquête d'un coroner déclara qu'il avait été tué par des gens inconnus.

Comment Walters a-t-il échappé à ses gardiens, par qui et comment a-t-il été tué? C'est là un mystère qui n'est pas éclairci et dont la justice devrait s'occuper. Mais un paquet de lettres reçues en ville et remises à un comité de citoyens jettent un certain jour sur les relations de Phillips et de Walters.

Une lettre écrite à M. T. J. Lowe, ami de Walters, par un nommé G..... ami de Phillips, et datée du 3 février 1872, demande de sa part de ce dernier mille dollars pour faire relacher Walters. Celui-ci fut, sans doute, mis en liberté en donnant de l'argent à ces exploiteurs, et c'est ce qui aura encouragé Phillips à renouveler en 1874 la spéculation.

Le 24 octobre, dit une lettre de M. Lowe, Wedon Walters fut de nouveau arrêté sans mandat et emmené à Colfax. Il ne put être relaché malgré une pétition signée par tous les habitants. Phillips s'y opposait. M. Lowe alla le voir et celui ci, après avoir exigé $1000 rabattit ses prétentions à trois ou quatre cents piastres. M. Lowe ayant dit que Walters n'avait pas d'argent, l'autre répondit qu'il savait que Walters avait dix ou quinze mille dollars à la Nouvelle-Orléans. La lettre se termine ainsi :

Phillips ennuyait le vieux Walters pour cette affaire depuis trois ans. Plusieurs tentatives avaient été faites pour arrêter ce dernier. Une fois il fut obligé d'abandonner sa maison, et de rester absent une année entière.

T. J. LOWE.

Voici, maintenant, une lettre par laquelle ce même Phillips offre ses services à un candidat pour la Chambre.

Colfax, Lo., 14 nov. 1874.

Hon. C. C. Dunn,

Cher monsieur : J'ai eu une conférence aujourd'hui avec M. Gray à votre sujet.

J'ai besoin d'argent et si vous voulez m'envoyer tout de suite $100 je vous soutiendrai et défendrai votre prétention à un siège à la législature ; en outre, je me rendrai à la Nouvelle-Orléans et je tâcherai général les choses à votre satisfaction au sujet des verdicts d'accusation contre vous, etc.

Si vous voulez suivre mon avis, vous serez exonéré de toutes les accusations contre vous à propos de l'affaire Colfax.

Si vous pensez préférer que je prenne plus que je ne puis faire, mais je présume que vous admettrez que j'ai plus d'influence avec les autorités.

Ne laissez pas l'homme que j'ai amené vous arrêter. Quand je serai à la Nouvelle-Orléans, je vous avertirai dès que les arrangements seront complets. Je vous assure que si vous agissez de bonne foi avec moi, tout ira bien. Naturellement, quand ce sera fait, je compte que vous me récompenserez, etc., etc.

W. B. PHILLIPS.

Pour terminer, nous reproduirons en entier la déclaration suivante :

Déclaration de G. H. Radetzki, collecteur de taxes de la paroisse Grant.

Je suis en politique républicain. J'ai été nommé collecteur de taxes par le gouverneur Kellogg en mars 1874 ; je suis venu immédiatement à Colfax.

Le 7 novembre, en revenant de dîner et en passant devant la Maison de Cour, j'ai entendu des éclats de rire et des grossièretés. Etant entré j'ai trouvé William Ward, candidat battu pour la Législature, qui se disputait avec M. Morse, qu'il accusait de l'avoir frauder de quelques votes à l'élection. Ward tira un pistolet et Morse un bras droit. Morse prit son pistolet de la main gauche et atteignit Morse au visage. Ce dernier se sauva et Morse se rendit à moi.

Il y avait alors une grande foule de noirs qui paraissaient très excités, et l'un d'eux, Ralph Marcus, essaya de m'arracher le pistolet. N'ayant pas réussi il m'injuria et me menaça.

J'aurais été tué sans l'intervention du lieutenant Godfrey, du 7ème de cavalerie. Après cela, j'allai vers le camp des soldats et je me vis encore menacé par un noir nommé Charles Thomas.

Vers le soir, j'allai chez moi et je me mis au lit à mon heure habituelle. Vers le matin je fus éveillé par ma femme qui s'était aperçue que la maison était en flammes et j'eus à peine le temps de me sauver, perdant tout ce que j'avais et une partie des fonds de l'Etat. Je n'ai pas le moindre doute que le feu n'ait été mis par les individus sus-mentionnés, sous l'influence de Ward et Phillips.

En conclusion je déclare que ma conviction arrêtée est que la vente de Ward et de Phillips accompagnés d'un lot d'hommes de la Nouvelle-Orléans qui sont le rebut de la société, venant s'adjoindre à quelques blancs vils déjà ici et qui sont la honte du parti républicain, a été la cause de tous les troubles qui ont eu lieu dans la paroisse Grant depuis l'élection et l'enregistrement. Et j'ajouterai, et en cela j'exprime les sentiments de tous les citoyens paisibles de la paroisse, que sans eux il n'y eût eu aucun trouble dans la paroisse.

Ward a dit ouvertement à Colfax que s'il n'était pas élu, il rendrait la condition des blancs si intenable que toutes les troupes des Etats-Unis ne pourraient les tenir en sujetion, et, depuis son retour, sans cause ni nécessité, il a déjà égaré 15 ou 20 malheureux noirs aux quels il fait faire des patrouilles en armes dans les rues de Colfax.

Je ferai observer respectueusement à son Excellence le gouverneur Kellogg que ces hommes qui prétendent être nos partisans et des républicains, sont les hommes qui naguère le plus ait nuis à son gouvernement et à la paix générale. Maintenant et à la paix générale, si nous voulons contenter et à aléfier beaucoup de gens qui autrement seraient paisibles et respectant la légalité, et j'ai entendu des hommes intelligents du parti opposé dire que, dans l'intérêt de la paix, sans ces gens là, vous seriez maintenu et soutenu.

Les hommes auxquels il est fait allusion dans ce qui précède sont principalement William Ward. W. B. Phillips, E. C. Register, aidés par un certain Hawthorne,

G. W. RADETZKI.
Collecteur de taxes de la paroisse Grant.

12 novembre 1874.

CREATION D'UN SÉNAT AU MEXIQUE.—Une dépêche de Matamoros, du 20 novembre, annonce que le Congrès mexicain vient de décréter la création d'un Sénat qui sera composé de deux sénateurs de chaque Etat et de chaque district fédéral de la République.

VERDI NOMMÉ SÉNATEUR.—Une dépêche de Paris, du 22 courant, annonce que le roi d'Italie, Victor-Emmanuel, qui est un protecteur éclairé des arts, vient de nommer Verdi, le célèbre compositeur, membre du Sénat Italien.

OPÉRA.

Ce soir deux cinq représentation—les *Huguenots*, grand opéra de Meyerbeer, avec MM. Chelli, Bardiguac, Fenlinger, Degreef, Laurent, Mlles Anna Vercken, Henriette de Joly.

Au second et au troisième acte, grand divertissement par M. Maurert, Mlles Stickel, Racoj et Augusta.

Samedi, 28 première MATINÉE—*Haydée*, opéra-comique en trois actes d'Auber. On peut retenir des places au contrôle.

Prix d'entrée, 75 cents.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — "Just in Time" ne lasse pas le public, et il y a toute apparence qu'il défrayera les soirées de l'Académie jusqu'à la fin de la semaine. Voilà l'avantage des pièces choisies avec discernement : elles peuvent être représentées quatre, cinq et six fois de suite et faire chaque fois recette. Sam. Dacre est pour beaucoup dans ce succès : il est rire, et ma foi ! par ce temps de tristesse c'est beaucoup que de pouvoir rire un peu. M. Devere chante, M. Devere danse, et ainsi qu'il danse un qu'il chante, il amuse énormément la salle. Sa parodie du scandale Boechet Tilton a un succès fou. Miss Phillis Glover est très gentille sous les traits de Jennie, et Miss Ella Wren remplit parfaitement le rôle de la veuve. Nous devons aussi des éloges à Miss Marion Lake. — Même pièce ce soir.

THÉATRE DES VARIÉTÉS. — On se presse tous les soirs aux Variétés pour voir et applaudir M. M. Cudlach. Il est hier dans le rôle de Hamlet qu'il ne succède que dans celui d'Othello. N'ous avons déjà dit que M. McCullough savait éviter l'exagération : il est, en effet, sobre de gestes, sobre d'éclats de voix. Il ne déclame pas avec fureur, comme le font beaucoup de tragédiens ; il dit avec un sentiment vrai de la situation et rend la passion avec le caractère qu'il lui est propre. Aussi est-il souvent sans fatigue.

THÉATRE ST CHARLES. — Les belges sont difficiles et les théâtres en souffrent. C'est ce qu'explique pourquoi le public du St Charles n'est pas aussi nombreux qu'il devrait l'être et que les artistes Wilkes ne sont pas encore connus de la salle ne sont pas encore tous les soirs : il est, en effet, excellent dans le rôle de comte Fosco, du drame "Woman in White." Il excelle d'ailleurs dans tous ces rôles de gentilhomme corrompu et plein d'astuce. Il a un engagement le public aura repris l'habitude d'aller au théâtre St Charles.

COLLÈGE COMMERCIAL DE DOLBEAR. — Ce collège maintient la haute réputation qu'il s'est acquises depuis longtemps. M. Levi Dolbear, professeur de grand talent, en est le directeur. Les cours comprennent l'écriture, la tenue des livres, l'arithmétique et tout ce qui forme le fond d'une éducation commerciale complète. Il existe une classe d'écriture, d'arithmétique, etc., pour les dames. Voir l'annonce.

ECOLE DE PATINS A ROULETTES. — Une nouvelle école de Patins à roulettes vient de se former et a choisi pour local, la salle de l'*Harmonie*, à l'angle du Passage de la Bourse et de la rue Bienville.

Cette école a donné, hier soir, sa première séance à laquelle un très grand nombre de personnes assistaient.

A L'ENSEIGNE DE LA GROSSE PIPE. — Nous prévenons les fumeurs, les priseurs et les chiqueurs qu'ils trouveront de l'excellent tabac à l'enseigne de la "Grosse Pipe," 29 rue Decatur (anciennement Vieille-Levée) où M. P. E. Sarrazin a un grand dépôt de tabac et un magnifique assortiment de cigares, pipes, cartes à jouer, papier à cigarettes, etc.... Voyez l'annonce.

CHEVALIERS DU TEMPLE. — M. John W. Madden, papetier et imprimeur, rue du Camp 73, annonce qu'il a à vendre des guindons et des décorations pour les édifices publics et les commanderies.

Paul Gelpi & Bros., 41 rue Decatur, ci-devant Vieille-Levée, viennent de recevoir plus de 3000 caisses de raisins secs, des garbanzes et du piment rouge. Voir l'annonce.

— D'après le *Commerce*, de Grasse, la récolte des olives, dans cette région, serait très mauvaise.

Les espérances que faisait concevoir l'aspect vraiment magnifique de la récolte ne se sont pas réalisées. Les chaleurs que nous subissons ont porté un coup funeste aux olives, le ver les a envahies et complètement contaminées. La Durance a débordé et s'écoutier à été désastreuse et malheureusement, la chaleur continue. C'est à désespérer de la culture de l'olivier.

Quelques moulins ont commencé leur fabrication. Nous avons vu des échantillons des huiles fabriquées.

C'est évidemment une qualité très inférieure et dont on ne fera pas un bon prix pourra seul faciliter l'écoulement.

On n'a pas encore fait de prix pour ces sortes nouvelles, les quantités en étant pour le moment insignifiantes.

—On annonce l'apparition prochaine du volume qui formera le tome troisième de l'ouvrage de M. Jules Favre, intitulé : le *Gouvernement de la Défense nationale* : ce volume comprendra l'histoire des traités de paix de Versailles et de Francfort.

3

POUR TOUTES LES MALADIES DE FEMMES, — Rien n'égale l'"Ordonnance Favorite" du Dr. Pierce. C'est un puissant tonique et restaurateur. Combinant les plus précieuses vertus, spécialement convenables pour les femmes débiles, qui éprouvent des faiblesses dans les reins, des fièvres internes, des congestions, des inflammations, qui souffrent d'ulcérations ou de pesanteur névralgiques. C. G. W. Seymour, droguiste, de Canton, N. Y., écrit au Dr. Pierce comme suit ; la demande pour votre "Ordonnance Favorite" est merveilleuse. Un homme n'a dit que sa femme cinq mois, a recommencé à s'occuper toute seule des travaux de la maison après votre "Ordonnance Favorite." Elle en est maintenant à la troisième bouteille et elle peut traire quatorze vaches deux fois par jour." L'Ordonnance Favorite du Dr. Pierce se vend chez tous les droguistes.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LE BUREAU DE RETOURS.

Séance du mercredi, 25 novembre.

Les retours de la paroisse De Soto manquent toujours et il est impossible de les avoir. Le supervisor radical, un certain Bean, se cache et on ne peut pas le trouver. On dit qu'il demeure chez une femme du nom de Lue Dudley, qui a été la femme du sénateur radical Whayland. Cette femme qui est fort connue en ville offre d'indiquer la cachette de Bean pour cinquante piastres.

Elle dit que le projet de cet individu est de vendre les retours de la paroisse De Soto pour $1,000, soit aux conservateurs, soit aux radicaux.

M. Arroyo a demandé que sa résolution présentée vendredi dernier, relativement à cet individu Bean, soit adoptée. M. Anderson a proposé un amendement qui a été approuvé, demandant que ce soit l'avocat-général de l'Etat qui soit chargé dans cette affaire.

M. Haupert secrétaire du Bureau a été catégoriquement avoir jamais reçu les retours de la paroisse Lafayette. Or, on sait positivement que le supervisor de cette paroisse est à la Nouvelle-Orléans depuis plusieurs jours.

Le Bureau ne prendra aucune décision relativement aux polls contestés, que lorsque les votes de toutes les paroisses de l'Etat seront connus.

Les retours de la paroisse Ouest Baton-Rouge ont été complétés hier au commencement de la séance. La paroisse Bienville est venue ensuite. Le sieur Ray a protesté contre l'adoption des retours sous le prétexte d'intimidation et d'informalités. Après de longues discussions, le Bureau, fidèle à sa tactique, a passé outre et les retours ont été adoptés sur la division plus tard.

Les huit polls de la paroisse Bossier ont été complétés sans objection, et le Bureau s'est ajourné à vendredi, le 27 de ce mois, à cause du jour d'actions de grâce ordonné aujourd'hui par César Grant.

Les nouveaux administrateurs.

On nous assure que le maire Leeds et les nouveaux administrateurs de la ville, MM. Pilsbury, Brooks, Bonny, Burke, McCarthy, Labatt, et Bertel, entreront en fonctions lundi prochain.

On parle de M. Ernest Miltenberger comme premier commis du département des reserves de la ville. M. Pecaut ou Labarre sera le premier commis dans le département du commerce.

M. Bechtel sera probablement maintenu comme chef du Bureau dans le département de la police.

Le désastre de l'Empire.

On a trouvé hier à Pendront où l'Empire a coulé, le corps d'un homme du coulé inconnu qui a été envoyé à la station de la Morgue pour être identifié, si la chose est possible.

Nous apprenons que les inspecteurs du port, MM. Landeta et Moffat font une estimation du poids de la cataraon de l'Empire.

C'est la seule façon de s'assurer si ce bateau était chargé. La plus grande partie de la cargaison a été sauvée. Le reste, le retirer de l'eau par les plongeurs. Le sucre a beaucoup perdu de sa valeur, mais le coton n'en a pas été considérablement endommagé.

Le gouverneur Mc Enery appelé à Washington.

On dit que le gouverneur Mc Enery a été appelé à Washington pour paraître devant un comité spécial chargé d'examiner les retours de 1872.

Le Congrès a la local se montrera sans doute fort sévère pour nos élections, maintenant que le peuple de la Louisiane n'a plus besoin de son aide pour faire justice des fraudes qui ont été commises par Kellogg et sa bande d'aventuriers rapaces

Le shérif criminel.

M. Fagan, le shérif criminel élu, a fait savoir au colonel J. W. Patton, le shérif actuel, qu'il ne prendrait possession de son bureau que le 1er décembre.

Le colonel Patton restera donc shérif criminel jusqu'à cette époque.

Le shérif civil.

Le shérif Waggaman, le shérif des cours civiles, est entré en fonctions hier. Il a nommé comme greffier de sa cour M. Wm. Ward, à la place de M. Jos. Wm. Ward, qui a été maintenu, nous dit-on, dans ses mêmes fonctions.

Nous avons vu M. Wm. Ward. Il nous dit qu'il n'était pas candidat contre Waggaman, et qu'il était très satisfait de rester dans les bureaux où il a toujours conservé ses devoirs et appointements depuis un tout point de vue.

Incendie.

Vers sept heures, hier soir, le feu s'est déclaré dans la maison située sur le coin de la rue de Marais et Bayou, appartenant à M. Lafitte, et occupée par M. Lafitte, fils, et par M. Carrez et famille. Le feu a été éteint par les pompiers de la Nouvelle-Orléans et M. Carrez et famille ont pu sauver leurs meubles. Le bâtiment est assuré.

Les pompiers ont été appelés à éteindre un commencement d'incendie dans la maison de M. Jules Favre, située au coin de la rue Bienville et de la rue Dauphine.

Les dommages causés par le feu sont insignifiants.

Les "Nouvelles."

Les "Nouvelles" ont célébré hier le vingt-quatrième anniversaire de leur fondation par Jerome. La soirée s'est passée en réjouissances de toutes sortes, comme il convient en pareil cas. Le champagne a coulé à flots, et les toasts ont été portés avec enthousiasme dans les principales langues connues dans les quatre parties du monde. Le vieux Nestor, le père Mathieu, a été le héros de la fête. Il a été couvert de fleurs et de bouquets, et a reçu de nombreux cadeaux. Nous souhaitons à nos confrères de longues années de prospérité.

Les nouveaux administrateurs.

On nous assure que le maire Leeds et les nouveaux administrateurs de la ville, MM. Pilsbury, Brooks, Bonny, Burke, McCarthy, Labatt, et Bertel, entreront en fonctions lundi prochain.

On parle de M. Ernest Miltenberger comme premier commis du département des reserves de la ville. M. Pecaut ou Labarre sera le premier commis dans le département du commerce.

M. Bechtel sera probablement maintenu comme chef du Bureau dans le département de la police.

Le désastre de l'Empire.

On a trouvé hier à Pendront où l'Empire a coulé, le corps d'un homme du coulé inconnu qui a été envoyé à la station de la Morgue pour être identifié, si la chose est possible.

Nous apprenons que les inspecteurs du port, MM. Landeta et Moffat font une estimation du poids de la cataraon de l'Empire.

C'est la seule façon de s'assurer si ce bateau était chargé. La plus grande partie de la cargaison a été sauvée. Le reste, le retirer de l'eau par les plongeurs. Le sucre a beaucoup perdu de sa valeur, mais le coton n'en a pas été considérablement endommagé.

Le gouverneur Mc Enery appelé à Washington.

On dit que le gouverneur Mc Enery a été appelé à Washington pour paraître devant un comité spécial chargé d'examiner les retours de 1872.

Le Congrès a la local se montrera sans doute fort sévère pour nos élections, maintenant que le peuple de la Louisiane n'a plus besoin de son aide pour faire justice des fraudes qui ont été commises par Kellogg et sa bande d'aventuriers rapaces

Le shérif criminel.

M. Fagan, le shérif criminel élu, a fait savoir au colonel J. W. Patton, le shérif actuel, qu'il ne prendrait possession de son bureau que le 1er décembre.

Le colonel Patton restera donc shérif criminel jusqu'à cette époque.

Le shérif civil.

Le shérif Waggaman, le shérif des cours civiles, est entré en fonctions hier. Il a nommé comme greffier de sa cour M. Wm. Ward, à la place de M. Jos. Wm. Ward, qui a été maintenu, nous dit-on, dans ses mêmes fonctions.

Nous avons vu M. Wm. Ward. Il nous dit qu'il n'était pas candidat contre Waggaman, et qu'il était très satisfait de rester dans les bureaux où il a toujours conservé ses devoirs et appointements depuis un tout point de vue.

Incendie.

Vers sept heures, hier soir, le feu s'est déclaré dans la maison située sur le coin de la rue de Marais et Bayou, appartenant à M. Lafitte, et occupée par M. Lafitte, fils, et par M. Carrez et famille. Le feu a été éteint par les pompiers de la Nouvelle-Orléans et M. Carrez et famille ont pu sauver leurs meubles. Le bâtiment est assuré.

Les pompiers ont été appelés à éteindre un commencement d'incendie dans la maison de M. Jules Favre, située au coin de la rue Bienville et de la rue Dauphine.

Les dommages causés par le feu sont insignifiants.

—Voici, d'après le travail de recensement qui vient d'être fait dans les bureaux de la préfecture de la Seine, le chiffre exact des électeurs inscrits dans le département de la Seine, en exécution de la loi du 7 juillet 1874 :

Paris	886 582	électeurs.
Arrondissement de St-Denis	43,00	—
Arrondissement de Sceaux	26 972	—
Total	456,620	électeurs.

—La princesse de la Tour et Taxis, qui a joué un rôle important dans la conversion de la reine-mère de Bavière au catholicisme, vient de recevoir du pape un magnifique crucifix orné de deux cassolettes d'une grande valeur.

—Quatre cents numéros de la *Lanterne* de Rochefort, qu'un voyageur cherchait à introduire en France par la frontière suisse, ont été saisis par les employés des douanes.

48.

Un triomphe scientifique. — Des nombreuses découvertes faites dans la chimie pharmaceutique aucune n'a eu un plus transcendant et plus légitime succès que les Amers de Rocamfort pour l'estomac. Naturellement, il y a une raison pour cela. Il est pris impossible d'imposer, pendant plus d'une quarte de siècle, à un public aussi connu que celui des Etats-Unis, un article sans mérite ou d'avoir établi par l'unique moyen des annonces une réputation pareille à celle dont les Bitters de Rocamfort jouissent, s'ils ne possédaient pas en titre substantiel à la confiance publique. La vérité de ce que nous avançons est prouvée par le fait que l'on entend quelquefois prétendre qu'ils soient annoncés, n'ont jamais qu'une existence éphémère, et qu'on ne tarde pas à voir quelque nouveau remède les remplacer. Les Bitters de Rocamfort, au contraire, après une carrière de 20 ans, n'ont jamais été aussi populaires qu'à présent. Ils sont aujourd'hui plus que jamais, une des spécialités les plus en vogue et les plus recherchées. Ils guérissent la dyspepsie, la constipation, la jaunisse, la fièvre et l'ague, les maux de tête, les douleurs dans les membres, les rhumatismes, les maux de dos, les douleurs dans les reins, les douleurs dans les côtés, les douleurs dans la poitrine, les douleurs dans les épaules, les douleurs dans les bras, les douleurs dans les mains, les douleurs dans les jambes, les douleurs dans les pieds, les douleurs dans les articulations, les douleurs dans les os, les douleurs dans les nerfs, les douleurs dans les muscles, les douleurs dans les ligaments, les douleurs dans les tendons, les douleurs dans les glandes, les douleurs dans les veines, les douleurs dans les artères, les douleurs dans les capillaires, les douleurs dans les vaisseaux sanguins, les douleurs dans les vaisseaux lymphatiques, les douleurs dans les vaisseaux chylifères, les douleurs dans les vaisseaux urinaires, les douleurs dans les vaisseaux spermatiques, les douleurs dans les vaisseaux utérins, les douleurs dans les vaisseaux ovariens, les douleurs dans les vaisseaux vaginaux, les douleurs dans les vaisseaux génitaux